



Infiltrations d'eau dans un appartement

Par **josette10**, le **31/05/2016** à **08:34**

Bonjour

Mon fils a acheter un appartement il y a deux ans qu'il est en train de rénover. Cet appartement est dans une copropriété. Hier il a eu la mauvaise surprise de voir tous ses plafonds mouillés et tachés par des infiltrations d'eau. Son appartement se situe au dernier étage de l'immeuble et les infiltrations sont dues au mauvais état de la couche de protection sur le toit de l'immeuble (toit plat, pas de tuiles mais revêtement hydrofuge). Quels recours sont possible pour lui? Merci à tous pour votre aide.

Par **morobar**, le **31/05/2016** à **09:16**

Bjr,

Recours ? Il n'en est pas là.

C'est surtout que faut-il faire:

- a) intervenir auprès du syndic pour intervention immédiate auprès d'un couvreur.
- b) ouvrir un dossier sinistre auprès de son assureur.

Par **josette10**, le **01/06/2016** à **10:15**

Bonjour,

Nous sommes allés voir le syndic qui a fait intervenir un couvreur aussitôt lequel a constaté que les infiltrations étaient dues au mauvais écoulement des eaux de pluie car les gouttières

sont obstruées par des résidus divers. Le couvreur a même précisé à mon fils que la personne qui occupait l'appartement auparavant avait déjà des problèmes d'infiltrations à répétition. Que faire?? Merci pour vos conseils.

Par **morobar**, le **01/06/2016** à **11:52**

Rapporter les propos du couvreur au syndic.
Il existe des grilles et autres filtres justement pour empêcher l'obstruction des gouttières.
Cela coûte 3 francs 6 sous et c'est le rôle du syndic de remédier à cela.

Par **josette10**, le **02/06/2016** à **10:09**

merci pour votre aide